

La Prime Syndicale pour la CP 210 – employés sidérurgie - sera payée à partir du 25 novembre 2019!

Conditions :

- Etre affilié au Syndicat libéral au plus tard au **01/05/2019** et être en ordre de cotisation syndicale;
- Être sous contrat EMPLOYE au **01/09/2019** et figurer sur le bordereau des salaires de l'entreprise (cela signifie que les intérimaires et les travailleurs en régie n'ont pas droit à la prime syndicale de la CP 210).

Année de référence : 2019

Montant 145,00 €

Paiement : à partir du 25/11/2019

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

